

No. 27628

UNITED NATIONS
(ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA
AND THE CARIBBEAN)
and
NETHERLANDS

Administrative Arrangement for the implementation of technical cooperation projects (with attachments). Signed at Santiago, Chile, on 15 November 1990

Authentic text: English.

Registered ex officio on 15 November 1990.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
(COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES)
et
PAYS-BAS

Accord administratif relatif à l'exécution de projets de coopération technique (avec appendices). Signé à Santiago (Chili) le 15 novembre 1990

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 15 novembre 1990.

ADMINISTRATIVE ARRANGEMENT¹ BETWEEN THE NETHERLANDS MINISTER FOR DEVELOPMENT COOPERATION AND THE UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN FOR THE IMPLEMENTATION OF TECHNICAL COOPERATION PROJECTS

WHEREAS the Economic Commission for Latin America and the Caribbean, on behalf of the United Nations (hereinafter referred to as "ECLAC"), represented by its Executive Secretary, and the Netherlands Minister for Development Co-operation (hereinafter referred to as "the Minister"), represented by the Ambassador of The Netherlands in Chile, have agreed to co-operate in the implementation of three technical co-operation projects entitled "Improvement of legal and institutional framework for the incorporation of women into development in selected countries of Latin America", "Urban management in selected, medium-sized cities of Latin America" and "Proposals for policy reforms to increase the effectiveness of the State in Latin America and the Caribbean", which are summarized in Attachment A hereto;

WHEREAS the Minister has informed ECLAC of his willingness to contribute funds to meet the costs of these projects on the basis of the corresponding project documents, copies of which have been provided to the Minister;

WHEREAS it has been agreed between ECLAC and the Minister that ECLAC shall be responsible under the terms of this Administrative Arrangement for the management of the funds contributed by the Minister to meet the cost of the projects;

NOW THEREFORE, ECLAC and the Minister hereby have entered into the following Administrative Arrangement:

Article I

1. The Minister shall, in accordance with the schedule of payments set out in Attachment B of this Administrative Arrangement, deposit the sum of United States Dollars 1,153,380 (approximately equivalent to Dfl 1,960,746) in ECLAC's Trust Fund Account No. 015-001784 in the Chemical Bank, United Nations Branch, New York, N.Y. 10017.

2. The funds shall be administered in accordance with the financial rules and regulations of the United Nations and shall be subject to all the provisions made therein relating to accounting, reporting, evaluation of funds-in-trust and the provision of Article VI *infra*. In case not all allocated funds are disbursed for planned activities, the interest earned and the unused funds shall be at the disposal of the Minister.

¹ Came into force on 15 November 1990 by signature, in accordance with article IX.

3. All financial accounts and statements shall be expressed in United States Dollars.

Article II

1. The Trust Fund shall be charged with expenditures incurred by ECLAC in the performance of activities under this Administrative Arrangement.
2. The Trust Fund will also be charged with thirteen (13) per cent of all expenditures from the Trust Fund, which percentage shall be a charge for programme support services provided by ECLAC in the implementation of the projects financed under the Trust Fund.

Article III

1. ECLAC shall commence and continue to conduct operations under this Administrative Arrangement on the receipt of the contribution mentioned in paragraph 1, Article I *supra*, according to the schedule of payments set forth in Attachment B.
2. ECLAC will not make any commitments above the amounts specified for expenditure in Attachment A.
3. If unforeseen expenditures arise, or if the U.S. Dollar amount received is insufficient due to a difference in exchange rates, ECLAC will submit a supplemental budget to the Minister showing the further financing that will be necessary. If no such further financing is available, the assistance provided to the projects under this Administrative Arrangement may be reduced or, if necessary, terminated by ECLAC.

Article IV

Evaluation of the activities financed from this Trust Fund may be undertaken in accordance with the provisions contained in Attachment A.

Article V

This Trust Fund shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the Financial Regulations, Rules and Directives of the United Nations.

Article VI

ECLAC shall provide the Minister with the following statements and reports prepared in accordance with the United Nations accounting and reporting procedures:

- (a) Progress reports covering both the substantive and financial aspects will be issued at the end of each semester after the initiation of the project;
- (b) A financial statement pertaining to the over-all status of the projects contribution will be provided on a semi-annual basis;
- (c) Within six weeks after completion of each project, a brief final report accompanied by a financial statement;
- (d) As soon as possible thereafter, a substantive report evaluating each project's performance including impact assessment and, where appropriate, a description of follow-up actions taken by governments, ECLAC and/or other international organizations;
- (e) Delays in project execution of longer than three months will be reported to the Minister.

Article VII

ECLAC shall notify the Minister when, in the opinion of ECLAC, the objectives for which the Trust Fund was established have been achieved. The date of such notification shall be deemed to be the date of expiration of this Administrative Arrangement, subject to the continuance in force of Article IX infra for the purposes stated thereof.

Article VIII

This Administrative Arrangement may be terminated by either party on 30 days' written notice to the other party, subject to the continuance in force of Article IX infra for the purposes there stated.

Article IX

On termination of this Administrative Arrangement under Articles VII or VIII, the funds will continue to be held by ECLAC until all expenditures incurred by ECLAC have been satisfied from such funds.

This Administrative Arrangement shall enter into force upon its signature.

IN WITNESS WHEREOFF, the undersigned, being duly authorized thereto, have signed the present Administrative Arrangement in the English language, in four originals, at Santiago de Chile this 15th day of November, 1990.

For the Economic Commission
for Latin America
and the Caribbean:

[Signed]

GERT ROSENTHAL
Executive Secretary

For the Netherlands
Minister for Development
Co-operation:

[Signed]

ROBERT FRUIN
Ambassador of The Netherlands

ATTACHMENT A**Project descriptions**

1. Title: Improvement of legal and institutional framework for the incorporation of women into development in selected countries of Latin America.

a) Project summary

During the last 15 years, in almost all countries of the region, activities oriented towards improving the situation of women and promoting their participation in society have been put into effect. Most of the countries of the Latin American region have created special departments or offices devoted to this subject. Governmental and non-governmental organizations have carried out studies and researches to gather more precise information on the situation of women.

Although this situation represents a favorable change of the past political will in these countries, some studies carried out by ECLAC indicate that there are still severe technical limitations on how to achieve an effective incorporation of women into political decisions of national interest. In this context, there is consensus among national institutions and donor agencies in regard to the existing difficulties to put forward women oriented projects, due to the lack of information, coordination, technical capacity, follow up and link with other public policies.

A consensus exists in underlining the need of designing or redefining the institutional structure responsible for acting as focal point in the supervision of the situation of women in the region, taking into consideration the specific recommendations on this matter contained in the Nairobi Strategy.

In addition, legislation is one of the key factors accounting for the discrimination to which women have been subject in the region. There is a general awareness that the recognition of equal rights for both men and women does not merely entail the improvement, completion and efficient application of existing legal codes, but also that changes in attitudes, behavior, ways of life and social structures which inhibit the free development of women's personality and their active insertion into national life are required.

A technical co-operation project will be carried out to assist selected Latin American countries in their efforts for improving the situation of women, specially of those from the more vulnerable economical, political and social stratum.

The immediate objectives of the project are:

i) To draw out specific recommendations for the establishment or the strengthening and effective functioning of a national agency or mechanism responsible for the formulation and/or coordination

of national plans and policies related to or affecting women's situation in accordance with, and applicable to, the existing needs in each of the selected Latin American countries.

ii) To design concrete measures to overcome the existence of some of the most discriminatory features towards women in the national legislation of Ecuador, Paraguay, Colombia and Honduras. These proposals will be based on assessments of the present situation and needs of women in these countries.

iii) The promotion of a greater awareness --mainly among women-- of the countries of Latin America on the persisting obstacles created by stereotypes as well as by prevailing perceptions and attitudes which are hindering their full incorporation to social, political and economical life in their countries

It is estimated that a period of two years will be required for the attainment of project results and objectives.

b) Project budget

The Netherlands contribution to this project is estimated at US\$ 220,000, broken down as follows:

	w.m.	US \$
International consultants	16	80,000
National consultants	32	64,000
Official travel		8,000
National and regional seminars		32,000
Miscellaneous costs		10,690
<u>Sub-total</u>		<u>194,690</u>
Programme support costs (13%)		25,310
<u>Total cost</u>		<u>220,000</u>

c) ECLAC inputs

ECLAC will provide the following inputs in kind:

	w.m.	US \$
Over-all orientation/supervision	6	36,000
Women and Development Officer	10	50,000
Official travel		2,500
Facilities and services		40,000
<u>Total</u>		<u>126,000</u>

2. Title: Urban management in selected, medium-sized cities of Latin America.

a) Project summary

Latin America and Caribbean development in the past decades has seen a fast process of urbanization and spatial concentration of the population in metropolitan areas and other cities. A high proportion of public investment was primarily directed to the modernization of central areas or high-income suburbs, whereas

large sectors of the poor population of the region is concentrated in the outskirts of urban areas. Public urban management is generally inefficient and there has been a trend by governments to centralize administrative procedures and to concentrate financial resources related to urban issues.

A 36-month technical cooperation project will be implemented to examine and propose alternative solutions to the previously-described problems in selected, medium-sized cities of the region. The project's immediate objective is to develop proposals for improved urban management systems and models for medium-size cities in Latin America which represent a substantive proportion of the total urban population in the region.

In order to achieve those results, diagnostic and comparative studies are to be made of various cases of urban management development in selected cities of Latin America. Five cities are to be selected among the following group: Belem, Brazil; Cucuta, Colombia; San Jose, Costa Rica; La Paz, Bolivia; Maracay, Venezuela; Arequipa, Peru; Concepcion, Chile; Cordoba, Argentina, and San Pedro Sula, Honduras.

Once the studies are completed, and the proposals are formulated, specific work is to be undertaken in three cities selected among those previously analyzed in order to design the urban management systems and models appropriate to their specific requirements. The project will provide direct technical support to the cities in upgrading their management systems according to project findings. It will also assist in the elaboration of funding requests for a broader implementation of improved management procedures.

b) Budget

The Netherlands contribution to this project is estimated at US\$594,380, broken down as follows:

	<u>w.m.</u>	<u>USS</u>
Urban management expert	36	210,000
International consultants	15	105,000
National consultants	56	112,000
Mission and official travel		60,000
Meetings and seminars		35,000
Equipment		10,000
Miscellaneous		24,000
<u>Sub-total</u>		<u>526,000</u>
Administrative support costs (13 %)		68,380
<u>Total costs</u>		<u>594,380</u>

c) ECLAC inputs

ECLAC will provide the following inputs in kind:

	<u>w.m.</u>	<u>USS</u>
Over-all substantive orientation and supervision	18	108,000
Economic Affairs Officers in areas of: municipal management; urban infrastructure;environmental issues; economic development,social development, and industrial development	38	190,000
Secretarial support	36	50,000
Facilities and services		120,000
<u>Total</u>		<u>468,000</u>

3. Title: Proposals for policy reforms to increase the effectiveness of the State in Latin America and the Caribbean.

a) Project summary

This is a crucial time for the Latin American and Caribbean governments to adopt decisions on short-term stabilization problems, on structural adjustment questions which have short- and also medium-term horizons, and on State reform aspects with medium-term effects. Due to the different social and economic pressures in their day-to-day decision-taking process, short-term effects are usually achieving higher priorities, and even these decisions are often made without proper evaluation towards their effectiveness, feasibility and timing.

The same can often be expected for the different medium-term socio-economic programmes and State reforms. The socially and economically pressed Latin American and Caribbean governments require methodological instruments which would allow them to assess economic effectiveness, socio-economic feasibility and timing of the implementation of economic and social policies, programmes and transformation strategies. Since these are seldom socially neutral, resulting social conflicts should be properly evaluated, and ways and means identified on how best to manage their introduction and to obtain the agreement of different socio-economic groups. This subject has up to date rarely been properly analyzed, and there are no readily available instruments with which governments could evaluate the potential effectiveness and socio-political consistency of policies, programmes and reforms, as well as their introduction.

Structural adjustment policies usually have effects on macro-economic equilibria, on productive structures and on social relations between groups and strata. Again in this case pertinent

decisions are often taken based on short-term pressures or requirements, and run into problems in their legislation and implementation stages, due to deficient preparation which does not take the major social, economic, political and administrative consequences into account. Here governments urgently need examples of policies and State reforms which would have positive impacts on macroeconomic stability, competitive production restructuring and social equity.

The experience to date with the preparation and the introduction of adjustment programmes and transformation strategies in the countries of Latin America and the Caribbean has shown frequent and often severe difficulties in their passing through the parliaments and in their introduction in administrative practice, with consequently significant time losses and a decrease in effectiveness and efficiency.

Fiscal adjustment processes, policy reform and reforms of the State apparatus are on-going in a number of Latin American countries. The scope of reform in different areas is varied, as are the directions and criteria for reform. Results and effectiveness of such processes have also varied from country to country.

No doubt differences in external shocks and in the external conditions in which the debt problem had to be managed play a role in explaining such a variety. In part the differences are also due to the appropriateness of macroeconomic policy and to managerial and administrative capabilities. But even policy reactions to similar shocks (the negative transfer of resources, declining terms of trade, increases in international interest rates, inflationary bubbles) and ensuing difficulties in economic performance have differed because of the socio-political and institutional conditions in which framework policies have been adopted and reforms have been undertaken.

The above fact provides a rich reservoir of experience --covering both successes and failures-- from which conclusions can be drawn and criteria can be derived to assess the effectiveness and feasibility of State reforms that are conducive to its renewed role in Latin American and Caribbean development in the 1990s, provided that a pertinent common methodology is used to rationalize, compare and operationalize such experience.

Such a methodology should focus on the effectiveness of policy options and the scope for trade-offs between them, as well as on the degree of socio-political conflict involved in reform and policy programmes. It should be instrumental for analyzing policies and reforms actually embraced in different Latin American and Caribbean countries in the specific fiscal, macroeconomic, institutional and socio-political context in which they have been deployed, and provide concrete criteria for assessing the effectiveness in attaining different objectives and their structural feasibility and sustainability. It should thus link the fiscal, policy and governance spheres in such assessment.

A two-year technical cooperation project is to be implemented in order to assist the ECLAC member governments of Latin America and the Caribbean in addressing the above described matters.

Immediate objectives for this project include the identification of State policies and reforms having positive impacts on macro-economic stability, competitive production restructuring and social equity; and the proposal of alternative reforms in legislation, administrative structures, and practices and policies to enable the State to implement adjustment programmes and transformation strategies.

b) Budget

The Netherlands contribution to this project is estimated at US\$ 339,000, broken down as follows:

	<u>w.m.</u>	<u>US \$</u>
Economic policy analysis expert	18	98,000
International consultants	10	50,000
National consultants	30	50,000
Official/mission travel		30,000
Institutional contracts		25,000
Meetings and seminars		35,000
Word processing equipment and supplies		3,000
Miscellaneous		9,000
	<u>Sub-total</u>	<u>300,000</u>
Administrative support costs (13%)		39,000
	<u>Total</u>	<u>339,000</u>

c) ECLAC contribution

ECLAC will provide the following contribution in kind:

	<u>w.m.</u>	<u>US \$</u>
Over-all substantive orientation and supervision	4	30,000
Economic Affairs Officers	12	76,000
Secretarial support		20,000
Facilities and services		80,000
	<u>Total</u>	<u>206,000</u>

ATTACHMENT B

1. The Minister shall deposit US\$ 1,153,380 (presently equivalent to approximately Dfl 1,960,746) from its 1990, 1991, 1992 and 1993 Contributions to ECLAC, in accordance with the following annual disbursement calendar:

(a) US\$ 200,000 to be deposited immediately after the signature of this Administrative Arrangement by both parties;

(b) US\$ 390,000 during 1991, according to a quarterly deposit schedule to be agreed upon by both parties;

(c) US\$ 400,000 during 1992, according to a quarterly deposit schedule to be agreed upon by both parties; and

(d) US\$ 163,380 during 1993, according to a quarterly deposit schedule to be agreed upon by both parties.

2. The quarterly deposit schedules mentioned above will be based upon a funding requirement calendar prepared by ECLAC on the basis of an annual workplan for each project, and furnished to the Minister at the end of the previous calendar year. No other prerequisites will be required for these quarterly disbursements.

3. The Minister shall deposit the funds from its 1992 and 1993 Contributions to ECLAC provided that adequate substantive progress is made in the execution of the projects.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD ADMINISTRATIF¹ ENTRE LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-BAS ET LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES DES NATIONS UNIES RELATIF À L'EXÉCUTION DE PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Considérant que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ci-après : « CEPALC »), agissant au nom de l'Organisation des Nations Unies et représentée par son Secrétaire exécutif et le Ministre néerlandais de la coopération pour le développement (ci-après : le « Ministre »), représenté par l'Amambassadeur des Pays-Bas au Chili, sont convenus de collaborer aux fins de l'exécution de trois projets de coopération technique intitulés : « Amélioration du cadre juridique et institutionnel en vue de l'insertion des femmes dans le processus de développement, dans certains pays choisis de l'Amérique du Sud », « Gestion du milieu urbain de certaines villes de grandeur moyenne de l'Amérique latine » et « Propositions de réformes en vue d'accroître l'efficacité de l'Etat en Amérique latine et dans les Caraïbes », ces projets étant sommairement décrits dans l'Appendice A,

Considérant que le Ministre a informé la CEPALC de sa volonté de verser des fonds afin de couvrir le coût de ces projets conformément aux descriptifs des projets, dont copies ont été remises au Ministre,

Considérant que la CEPALC et le Ministre sont convenus que la CEPALC sera chargée, en vertu du présent Accord administratif, de la gestion des fonds versés par le Ministre pour couvrir le coût des projets,

Par conséquent la CEPALC et le Ministre ont convenu par la présente de l'Accord administratif suivant :

Article premier

1. Le Ministre déposera, en se conformant à l'échéancier visé à l'Appendice B du présent Accord administratif, la somme de US \$ 1 153 380 (correspondant approximativement à £ 1 960 746 au compte d'affectation spéciale de la CEPALC n° 015-001784 à la Chemical Bank, agence des Nations Unies, New York, NY 10017).

2. Les fonds seront gérés conformément aux règles de gestion financière et au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et seront régis par les dispositions desdites règles et dudit règlement relatives à la comptabilité, à la communication de l'information financière et à l'évaluation de fonds en dépôt ainsi que par les dispositions de l'article VI ci-après. Au cas où la totalité des fonds affectés ne serait pas décaissée aux fins des activités prévues, les intérêts produits et les fonds non utilisés seront remis au Ministre.

3. Tous les comptes et états financiers seront libellés en dollars des Etats-Unis.

¹ Entré en vigueur le 15 novembre 1990 par la signature, conformément à l'article IX.

Article II

1. Les dépenses engagées par la CEPALC pour l'exécution des activités menées au titre du présent Accord administratif seront imputées au fonds d'affectation spéciale.

2. Un prélèvement d'un montant équivalant à treize (13) p. 100 du total des dépenses imputées au fonds d'affectation spéciale sera également effectué sur les fonds pour les services d'appui au programme fournis par la CEPALC au titre de l'exécution du projet financé qu'il sert à financer.

Article III

1. La CEPALC lancera les opérations relevant du présent Accord administratif et en assurera la poursuite à réception de la contribution visée au paragraphe 1 de l'Article premier ci-dessus, conformément à l'échéancier prévu à l'Appendice B.

2. La CEPALC ne prendra aucun engagement au-delà des montants de dépenses précisés dans l'Appendice A.

3. Dans l'hypothèse de dépenses imprévues ou si le montant obtenu en dollars des Etats-Unis s'avérait insuffisant du fait des taux de change, la CEPALC soumettra une demande de crédits additionnels au Ministre en indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Si un tel financement s'avérait impossible, l'assistance fournie aux projets en vertu du présent Accord administratif pourra être réduite ou il pourra y être mis fin si nécessaire.

Article IV

Il pourra être procédé à l'évaluation des activités financées au moyen du fonds d'affectation spéciale, conformément aux dispositions de l'Appendice A.

Article V

Le Fonds d'affectation spéciale sera régi par les seules procédures internes et externes de vérification des comptes prévues par les règles de gestion financière, le règlement financier et les directives de l'Organisation des Nations Unies.

Article VI

La CEPALC fournira au Ministre les états et rapports suivants conformément aux procédures comptables et de présentation des rapports de l'Organisation des Nations Unies :

a) Des rapports intérimaires portant à la fois sur les questions de fond et sur les aspects financiers qui seront soumis à la fin de chaque semestre suivant le lancement d'un projet;

b) Un état financier portant sur la situation d'ensemble des contributions relatives à chaque projet qui sera présenté sur une base semestrielle;

c) Dans un délai de six semaines suivant l'achèvement de chaque projet, un bref rapport final accompagné d'un état financier;

d) Dès que possible par la suite, un rapport de fond comportant une évaluation des résultats obtenus grâce à chaque projet, y compris une appréciation de l'impact du projet et, selon le cas, une description des initiatives complémentaires prises par les gouvernements, par la CEPALC et par d'autres organisations internationales;

e) Des rapports relatifs à tous retards de plus de trois mois qui auraient pu se produire dans l'exécution d'un projet.

Article VII

Une fois atteints, de l'avis de la CEPALC, les objectifs pour lesquels le Fonds d'affectation spéciale avait été créé, la Commission en informe le Ministre. La date de la notification à cet effet sera réputée être celle de l'expiration du présent Accord administratif, sous réserve du maintien en vigueur de l'article IX ci-après aux fins y énoncées.

Article VIII

Le présent Accord administratif pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre Partie, sous réserve du maintien en vigueur de l'article IX aux fins y énoncées.

Article IX

A l'expiration du présent Accord administratif aux termes des articles VII ou VIII, la CEPALC continuera de détenir les fonds jusqu'au règlement sur ces fonds de toutes les dépenses engagées par elle.

Le présent Accord administratif entrera en vigueur dès sa signature.

EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dûment autorisés, ont signé le présent Accord administratif en quatre exemplaires en langue anglaise, à Santiago du Chili, le 15 novembre 1990.

Pour la Commission économique
pour l'Amérique latine
et les Caraïbes :

Le Secrétaire exécutif,
[Signé]
GERT ROSENTHAL

Pour le Ministre de la coopération
pour le développement
des Pays-Bas :

L'Ambassadeur des Pays-Bas,
[Signé]
ROBERT FRUIN

APPENDICE A

DESCRIPTIFS DES PROJETS

1. Titre : *Amélioration du cadre juridique et institutionnel en vue de l'insertion des femmes dans le processus de développement dans certains pays choisis de l'Amérique du Sud*
 - a) *Sommaire du projet*

Au cours des 15 dernières années, des activités visant à améliorer la condition de la femme et à favoriser sa participation sociale ont été entreprises dans la plupart des pays de la région. Ceux-ci ont créé des organismes ou des agences spécialement consacrés à cet objectif. Des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont procédé à des études et à des recherches leur permettant de rassembler des informations précises sur la condition des femmes.

Bien que cette évolution représente un changement favorable en ce qui concerne la volonté politique de ces pays, certaines études auxquelles la CEPALC a procédé démontrent qu'il existe toujours de sérieuses difficultés techniques qui freinent la participation effective des femmes au processus décisionnel d'intérêt national. À cet égard, on observe un consensus parmi les institutions nationales et les donateurs en ce qui concerne les obstacles actuels qui rendent difficile la mise en place de projets axés sur les femmes du fait d'un manque d'information, de coordination, de compétences techniques, du suivi et de l'absence de liens avec les autres politiques d'intérêt général.

Il existe un accord général concernant la nécessité de concevoir et de redéfinir les structures institutionnelles chargées de veiller, en qualité de point de convergence, à la condition des femmes dans la région, en tenant compte des recommandations spécifiques en cette matière qui sont contenues dans la Stratégie de Nairobi.

En outre, la législation constitue un facteur crucial d'encouragement à la discrimination à l'égard des femmes dans la région. Il est généralement admis que la reconnaissance de droits égaux pour les hommes et les femmes exige non seulement l'amélioration, l'achèvement et l'application efficace des règles juridiques existantes mais aussi une modification des attitudes, des comportements, des modes de vie et des structures sociales qui freinent le libre développement de la personnalité de la femme et son insertion active dans la vie de la nation.

Un projet de coopération technique sera exécuté afin d'aider certains pays choisis d'Amérique latine dans leurs efforts visant à améliorer la condition des femmes, notamment de celles qui appartiennent aux catégories économiques, politiques et sociales les plus vulnérables.

Les objectifs immédiats du projet consistent à :

- i) Formuler des recommandations concrètes pour la création ou le renforcement et le fonctionnement efficace d'un organisme ou d'un mécanisme national chargé de l'élaboration et/ou de la coordination de programmes et de politiques nationales concernant ou affectant la condition de la femme, conformément aux besoins actuels dans chacun des pays choisis de l'Amérique latine.
- ii) Mettre au point des mesures concrètes propres à supprimer les éléments les plus discriminatoires à l'endroit des femmes qui se trouvent dans la législation de la Colombie, de l'Équateur, du Honduras et du Paraguay. Ces recommandations seront fondées sur des analyses de la situation et des besoins actuels des femmes dans ces pays.
- iii) Encourager une meilleure prise de conscience — surtout de la part des femmes — dans les pays d'Amérique latine, des obstacles existant encore et qui sont fondés sur des stéréotypes ainsi que sur des attitudes qui freinent leur intégration pleine et entière dans la vie politique et économique de leurs pays.

Une période de deux ans est jugée nécessaire pour parvenir aux résultats et aux objectifs du projet.

b) *Prévisions budgétaires*

La contribution des Pays-Bas à ce projet est fixée à US \$ 220 000 ainsi répartie :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Consultants internationaux	16	80 000
Consultants nationaux	32	64 000
Frais de voyage		8 000
Séminaires nationaux et régionaux		32 000
Divers		10 690
TOTAL PARTIEL		<u>194 690</u>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		25 310
COÛT TOTAL		<u>220 000</u>

c) *Apport de la CEPALC*

La contribution *en nature* de la CEPALC se présentera ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Orientation et supervision d'ensemble	6	36 000
Spécialiste du développement et des questions de la femme	10	50 000
Frais de voyage		2 500
Installations et services		40 000
TOTAL		<u>126 000</u>

2. Titre : *Gestion du milieu urbain de certaines villes de grandeur moyenne de l'Amérique latine*

a) *Sommaire du projet*

Au cours des dernières décennies, le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes a été marqué par une urbanisation rapide avec une concentration démographique dans des zones métropolitaines et dans d'autres villes. Une proportion élevée des investissements publics a été consacrée principalement à la modernisation du centre des villes ou des banlieues aisées alors que de larges secteurs des populations plus pauvres de la région se sont concentrées dans les faubourgs des zones urbaines. En règle générale, la gestion publique du milieu urbain est peu efficace et les gouvernements ont eu tendance à centraliser les procédures administratives et à concentrer les ressources financières qu'ils pouvaient consacrer aux problèmes urbains.

Un projet de coopération technique d'une durée de 36 mois sera exécuté afin d'examiner et de proposer des solutions de remplacement à des problèmes préalablement définis dans des villes choisies de moyenne grandeur de la région. Le but immédiat du projet vise à élaborer des propositions de systèmes et de modèles de gestion améliorés du milieu urbain pour des villes de moyenne grandeur d'Amérique latine qui représentent une proportion importante de la totalité de la population urbaine de la région.

Afin de parvenir à ces résultats, des études diagnostiques et comparatives seront entreprises portant sur différents cas d'amélioration des méthodes de gestion urbaine pour certaines villes choisies parmi les suivantes : Belem au Brésil, Cucuta en Colombie, San José au Costa Rica, La Paz en Bolivie, Maracay au Venezuela, Arequipa au Pérou, Concepción au Chili, Corboba en Argentine et San Pedro Sula au Honduras.

Les études achevées et les propositions mises au point, il sera alors possible d'entreprendre le travail concret dans trois villes parmi celles qui auront fait l'objet d'une analyse afin d'élaborer des systèmes et des modèles de gestion urbaine appropriés à leurs besoins particuliers. Le projet assurera un appui technique direct aux villes en vue de l'amélioration de leurs systèmes de gestion à la lumière des conclusions du projet. Il aidera aussi à la préparation des

demandes de financement destiné à une application plus large des procédures de gestion améliorées.

b) *Prévisions budgétaires*

La contribution des Pays-Bas à ce projet est fixée à 594 380 dollars des Etats-Unis, ainsi répartie :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Expert en gestion urbaine	36	210 000
Consultants internationaux	15	105 000
Consultants nationaux	56	112 000
Missions et voyages officiels		60 000
Réunions et séminaires		35 000
Matériel		10 000
Divers		24 000
TOTAL PARTIEL		<u>526 000</u>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		68 380
COÛT TOTAL		<u>594 380</u>

c) *Apport de la CEPALC*

La contribution *en nature* de la CEPALC se présentera ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Orientation et supervision d'ensemble	18	108 000
Economistes dans les domaines de la gestion municipale; d'infrastructure urbaine; des problèmes de l'environnement, du développement social et du développement industriel	38	190 000
Appui de secrétariat	36	50 000
Installations et services		120 000
TOTAL		<u>468 000</u>

3. Titre : *Propositions de réformes en vue d'accroître l'efficacité de l'Etat en Amérique latine et dans les Caraïbes*

a) *Sommaire du projet*

A ce stade crucial, l'important est que les Gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes puissent prendre des décisions concernant les problèmes de stabilisation à court terme et d'ajustement structurel à court et à moyen terme, ainsi que dans le domaine des réformes étatiques pouvant avoir des effets à moyen terme. Du fait des différentes pressions économiques et sociales qui se font sentir sur le processus décisionnel au jour le jour, les gouvernements ont tendance à accorder la priorité aux effets à court terme et il est fréquent que même ces décisions soient prises sans qu'il soit tenu compte de manière appropriée de leur efficacité, de leur opportunité et de leur praticabilité.

Ces mêmes considérations s'appliquent souvent aux différents programmes socio-économiques à moyen terme de même qu'aux réformes étatiques. Les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont constamment harcelés sur les plans social et économique doivent pouvoir recourir à des instruments méthodologiques qui leur permettent d'évaluer l'efficacité au niveau économique, la praticabilité socio-économique ainsi que l'opportunité de l'application de politiques, de programmes et de stratégies de transformation sur le plan économique et social. Ceux-ci étant rarement socialement « neutres », il convient que soient soigneusement évalués les conflits sociaux qui pourraient en résulter de même que soient identifiés les meilleurs moyens de procéder à leur introduction et d'obtenir l'accord des divers groupes socio-économiques. Jusqu'ici, il est rare que ces questions aient été correctement analysées et il n'existe aucun instrument qui soit aisément accessible et qui

permettrait aux gouvernements d'apprécier l'efficacité potentielle et la cohérence socio-économique des politiques, des programmes et des réformes, ainsi que leur application.

En général, les politiques d'ajustement structurel agissent sur les équilibres macro-économiques, sur les structures de production ainsi que sur les rapports sociaux entre les groupes et les classes. Là encore, les décisions sont souvent prises sur la base de besoins ou de pressions à court terme et doivent faire face à des problèmes au niveau législatif et au stade de leur application, du fait d'une préparation insuffisante qui ne tient pas compte des principales conséquences sociales, économiques, politiques et administratives. C'est ici que les gouvernements ont un besoin urgent d'exemples de politiques et de réformes étatiques susceptibles d'avoir des incidences favorables sur la stabilité macro-économique, la justice sociale et la restructuration des capacités de production sur une base plus compétitive.

A ce jour, l'expérience acquise en ce qui concerne l'élaboration et l'introduction de programmes d'ajustement et de stratégies de transformation dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait apparaître de fréquentes et graves difficultés lorsqu'il s'est agi d'obtenir l'assentiment parlementaire et le bon fonctionnement des rouages administratifs au moment de leur introduction. Il en est résulté des pertes de temps considérables et une perte d'efficacité et d'efficience.

Les processus d'ajustement fiscal, les réformes du processus décisionnel et les réformes de l'appareil de l'Etat sont en cours dans plusieurs pays d'Amérique latine. La portée de ces réformes varie d'un domaine à l'autre de même que leurs orientations et leurs critères. Les résultats et l'efficacité de ces processus varient aussi d'un pays à l'autre.

Il n'est pas douteux que les chocs venus de l'extérieur et les conditions extérieures dans le cadre desquelles le problème de la dette a dû être géré jouent un rôle qui explique une telle diversité. Dans une certaine mesure, l'opportunité des politiques macro-économiques et les capacités administratives et de gestion expliquent ces différences. Il faut toutefois reconnaître que même les réactions à des chocs similaires (transfert négatif de ressources, contraction des termes de l'échange, augmentation des taux d'intérêt au niveau international, remontées inflationnistes) et les difficultés qui en sont résultées quant au comportement de l'économie ont varié du fait des conditions socio-économiques et institutionnelles dans lesquelles les politiques-cadres ont été adoptées et les réformes entreprises.

Tout ceci met à notre disposition une gamme d'expériences faites à la fois de succès et d'échecs qui permettent de tirer des conclusions et d'établir des critères qui facilitent l'évaluation de l'efficacité et de la praticabilité des réformes étatiques propices à une reprise du développement en Amérique latine et aux Caraïbes au cours des années 90 à condition qu'une méthodologie appropriée et commune soit utilisée pour rationaliser, comparer et mettre en pratique ces expériences.

Une telle méthodologie doit être axée sur l'efficacité des options et sur la portée de leurs avantages comparés, ainsi que sur le niveau des antagonismes socio-politiques que les réformes et les programmes peuvent engendrer. Elle pourrait aussi contribuer à une saine analyse des politiques et des réformes actuellement adoptées par différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des contextes fiscaux, macro-économiques, institutionnels et socio-politiques dans lesquels elles ont été appliquées. Enfin, cette méthodologie serait capable de fournir des critères propres à évaluer l'efficacité en ce qui concerne la réalisation des différents objectifs et leur praticabilité et leur permanence. Elle devra donc relier entre elles les sphères de la fiscalité, des orientations et de la gestion.

Un projet biennal de coopération technique sera exécuté afin d'aider les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes membres de la CEPALC à traiter les questions visées ci-dessus. Parmi les objectifs immédiats du projet, il convient de citer l'identification des politiques et des réformes étatiques qui ont des incidences favorables en ce qui concerne la stabilité économique, la restructuration des capacités de production compétitives et la justice sociale; ainsi que des propositions de réformes des structures législatives et administratives de même que des pratiques et des orientations qui permettent à l'Etat d'appliquer des programmes d'ajustement et des stratégies de transformation.

b) Prévisions budgétaires

La contribution des Pays-Bas à ce projet est fixée à US \$ 339 000 ainsi répartie :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Analyste des politiques économiques	18	98 000
Consultants internationaux	10	50 000
Consultants nationaux	30	50 000
Frais de voyages		30 000
Contrats institutionnels		25 000
Réunions et séminaires		35 000
Matériel de traitement de textes et fournitures		3 000
Divers		9 000
TOTAL PARTIEL		<u>300 000</u>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		39 000
TOTAL		<u>339 000</u>

c) Apport de la CEPALC

La contribution *en nature* de la CEPALC se présentera ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars E.-U.</i>
Orientation et supervision d'ensemble	4	30 000
Economistes	12	76 000
Appui de secrétariat		20 000
Installations et services		80 000
TOTAL		<u>206 000</u>

APPENDICE B

1. Le Ministre déposera la somme de US \$ 1 153 380 (correspondant actuellement à environ £ 1 960 746) provenant des contributions des Pays-Bas à la CEPALC pour les années 1990, 1991, 1992 et 1993, selon l'échéancier suivant :

- a) US \$ 200 000 dès la signature du présent Accord administratif par les Parties;
- b) US \$ 390 000 au cours de l'année 1991, selon un échéancier trimestriel à convenir entre les Parties;
- c) US \$ 400 000 au cours de l'année 1992, selon un échéancier trimestriel à convenir entre les Parties;
- d) US \$ 163 380 au cours de l'année 1993 selon un échéancier trimestriel à convenir entre les Parties.

2. Les échéanciers trimestriels visés ci-dessus seront fondés sur un calendrier des besoins de financement établi par la CEPALC sur la base d'un plan de travail annuel pour chaque projet qui sera remis au Ministre à la fin de l'année civile antérieure. Les versements trimestriels ne seront soumis à aucune autre condition préalable.

3. Le Ministre ne déposera les fonds portant sur les années 1992 et 1993 provenant des contributions à la CEPALC qu'à condition que des progrès raisonnables aient été accomplis sur le fond en vue de la réalisation des projets.
